

# SI PORTAIL

## Candidature branche

**Vous devez, pour chaque branche dans laquelle vous souhaitez voir établie votre représentativité, constituer et présenter un dossier de candidature afin de justifier des critères fixés par les articles L. 2151-1 et suivants du code du travail.**

[Quelles sont les branches ouvertes à la candidature ?](#)

## **Le dépôt du dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comporter des pièces justificatives. Nous vous invitons, lors du dépôt de votre dossier en ligne, à utiliser un site de compression des fichiers PDF afin d'en réduire la taille :

<https://smallpdf.com/fr/compresser-pdf>

Ces pièces sont précisées par l'**arrêté du 29 juillet 2020** relatif aux modalités de candidature, publié au [Journal Officiel](#) du 6 août 2020. Le dossier doit être déposé en ligne sur le site de dépôt accessible depuis ce portail **entre septembre 2020 et février 2021** à partir du lien "Dépôt de candidatures" figurant sur cette page.

Nous vous invitons à créer dès le 23 septembre 2020 votre compte "candidat", dont la validation par le ministère est nécessaire avant de pouvoir effectuer le dépôt de votre dossier de manière progressive jusqu'au 28 février 2021.

## **La déclaration du nombre d'adhérents et de leurs salariés**

Parmi les pièces justificatives, vous devez remplir et remettre au ministère un formulaire relatif au nombre d'entreprises adhérentes et au nombre de leurs salariés.

### **OP à structuration simple**

Pour les organisations professionnelles dont la structuration est simple (pas de structures territoriales ou d'organisations non candidates affiliées), vous devez saisir en ligne un seul et même formulaire : le F1 BR.

Afin de vous aider dans votre démarche de déclaration en ligne, nous mettons à votre disposition le fichier téléchargeable ci-dessous :

[Excel de travail F1 BR](#) ?

Le formulaire doit être saisi et généré directement dans l'environnement de dépôt de candidature. Une fois généré, les données qui y figurent doivent être contrôlées par un commissaire aux comptes (CAC), qui vous

remettra deux attestations, l'une relative aux entreprises adhérentes, l'autre pour leurs salariés et une fiche de synthèse.

## OP à structuration complexe

Pour les organisations professionnelles dont la structuration est complexe (avec structures territoriales ou organisations non candidates affiliées), vous devez saisir en ligne deux formulaires : le F1 BR et le F2 BR.

En amont de cette saisie, vos structures et organisation affiliées doivent vous transmettre les documents qu'elles ont elles-mêmes établis. Il s'agit du formulaire F3 BR qui doit être établi par chaque structure et/ou organisation et n'a pas à être saisi en ligne :

### [Formulaire F3 BR](#) ?

Une fois en possession de l'ensemble de ces F3 BR, vous devrez saisir : le F2 BR qui précise, le cas échéant, le nombre de vos entreprises directement adhérentes et le F1 BR qui consolide, au titre de la candidature, le nombre global de vos entreprises adhérentes.

Afin de vous aider dans votre travail de déclaration en ligne, nous mettons à votre disposition les fichiers téléchargeables ci-dessous :

### [Excel de travail F1 BR](#) ?

### [Excel de travail F2 BR](#) ?

Les formulaires doivent être saisis et générés directement dans l'environnement de dépôt de candidature. Une fois générés, les données qui y figurent doivent être contrôlées par un commissaire aux comptes (CAC), qui vous remettra deux attestations, l'une relative aux entreprises adhérentes, l'autre pour leurs salariés et une fiche de synthèse.

Voir [« OP Non Candidate – structures territoriales statutaires](#)

**Source URL:** <https://representativite-patronale.valid.travail.gouv.fr/candidature-branche-0>

## List of links present in page

- <https://representativite-patronale.valid.travail.gouv.fr/candidature-branche-0>
- <https://representativite-patronale.valid.travail.gouv.fr/representativite-patronale.valid.travail.gouv.fr/perimetres-de-candidature-des-organisations-professionnelles>
- <http://smallpdf.com/fr/compresser-pdf>
- [https://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000042211206](https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000042211206)
- [https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/OASL-Formulaire\\_representativite\\_patronale-F1Branche%20.xlsx](https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/OASL-Formulaire_representativite_patronale-F1Branche%20.xlsx)
- <https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/F3BR.xlsx>
- [https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/OASL-Formulaire\\_representativite\\_patronale-F2Branche.xlsx](https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/OASL-Formulaire_representativite_patronale-F2Branche.xlsx)
- <https://representativite-patronale.travail.gouv.fr/op-non-candidate-structure-territoriale-statutaire>